

CAS GESTION DE CRISE



**Cas écrit en collaboration avec :
Service des communications de FSA ULaval**

Cas révisé par : Catherine Pépin-Poulet



Mise en situation

Quelques jours avant le 16 novembre 2019, un navire appartenant à la Canada, Atlantic and Middle East (CAME) accoste à Halifax, une ville de taille moyenne située en Nouvelle-Écosse, au Canada. Il se dirige vers la ville de Saguenay avec 80 000 tonnes de marchandise pétrolière et chimique destinée aux manufactures de la région. Le capitaine du navire effectue les vérifications nécessaires selon les normes de la CAME et de Transports Canada, basées sur la Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses¹. Les vérifications sont concluantes et le navire fonctionne comme prévu. Rien ne laisse présager qu'une tragédie va survenir.

Malgré cela, alors que la nuit tombe et que l'équipage vient de quitter le navire pour profiter d'une soirée de repos, le capitaine reçoit un appel d'urgence faisant état d'un problème dans la salle des opérations du navire. Un incendie vient d'éclater et une colonne de fumée s'échappe du navire. Tout laisse croire qu'il s'agit d'un problème électrique dans la salle des opérations. Immédiatement, des pompiers et des opérateurs de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) se rendent sur place pour évaluer la situation. Bien qu'on envisage un acte criminel, de rapides vérifications faites par la GRC, les pompiers et des membres de l'équipage permettent de conclure ceci :

L'incendie n'est pas de nature criminelle. Il semble plutôt s'agir d'un problème électrique. La CAME a été avisée de ce problème à 23 h 48, heure de l'Est. L'équipement nécessaire au reste du voyage n'a pas été endommagé, par conséquent les réparations à la salle des opérations seront effectuées une fois que le navire sera arrivé à sa destination finale.

¹ GOUVERNEMENT DU CANADA. *Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses*, [En ligne], [\[https://www.tc.gc.ca/fra/lois-reglements/lois-1992ch34.htm\]](https://www.tc.gc.ca/fra/lois-reglements/lois-1992ch34.htm).

Le capitaine prend alors la décision de quitter Halifax plus tôt que prévu pour prendre de l'avance sur l'horaire des prochaines semaines considérant que :

- des réparations devront être effectuées sur le navire;
- l'horaire des prochaines semaines est très chargé;
- les grandes marées prévues en novembre peuvent nuire à la navigation et retarder le navire.

Le navire se lance donc dans une course contre la montre vers Saguenay dans le but de réduire le plus possible le retard qui sera pris lorsque le navire devra être réparé.

Après plusieurs heures de voyage dans le fjord du Saguenay et le fleuve Saint-Laurent, l'impensable finit par se produire. Alors que le navire accoste au quai, un court-circuit dans le système électrique provoque des étincelles. C'est alors qu'un second incendie éclate près des conteneurs à pétrole et les citernes explosent violemment l'une après l'autre. Rapidement, le navire devient un brasier puissant. Une chaleur intense se libère des flammes, causant un incendie majeur dans le port et les immeubles avoisinants. Les services d'urgence sont immédiatement déployés, mais en vain. L'incendie se propage trop rapidement et devient incontrôlable. Les témoins de la scène sont estomaqués par ce qui se produit, alors que la panique prend d'assaut le centre-ville. Les flammes envahissent la zone portuaire et ses bâtiments pour atteindre le centre-ville. Rapidement, les édifices sur le boulevard de la Grande-Baie font partie du brasier. Certaines personnes réussissent à s'échapper, alors que d'autres n'y parviennent pas, notamment le capitaine du navire.

À 1 h 16 du matin, le 16 novembre 2019, l'arrondissement de La Baie, à Saguenay, brûle et plusieurs personnes sont prisonnières des flammes.

Les parties prenantes

Canada, Atlantic & Middle East (CAME)

La Canada, Atlantic & Middle East (CAME) est une société de transport maritime canadienne basée à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Cette compagnie assure le transport de ressources naturelles dangereuses entre le Moyen-Orient et le Canada. Elle est détenue par Edward Brown, un homme d'affaires qui vit près de Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard.

La CAME est responsable d'assurer la sécurité de ses navires et de respecter les normes de sécurité de Transports Canada. La CAME n'a pas bonne réputation. Sous son ancien nom, Atlantic Oil Transportation, la compagnie a déjà connu 18 accidents, dont 6 déversements en une seule année.

Transports Canada

Transports Canada est l'organisme gouvernemental responsable de fixer des normes relativement aux systèmes de gestion de sécurité des compagnies ferroviaires, routières et maritimes. Son rôle principal est de s'assurer de l'existence de ces normes. Transports Canada est également responsable de travailler avec les différentes instances gouvernementales provinciales en ce qui concerne la sécurité sur les territoires.

Bureau de la sécurité des transports du Canada

Le Bureau de la sécurité des transports du Canada est un organisme indépendant, qui ne relève pas de Transports Canada. Il a pour mission de promouvoir la sécurité des transports en menant des enquêtes sur des événements relatifs aux transports, notamment le transport maritime. En date du 16 novembre 2019, il ne

fournit pas, dans ses rapports d'incidents, des procédures efficaces pour assurer que les systèmes de gestion de la sécurité fonctionnent².

Ville de Saguenay

Saguenay est une ville de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean située au nord de Québec et à l'est de Alma. La ville est localisée sur les rives de la rivière Saguenay, laquelle se déverse dans le fleuve Saint-Laurent. En 2019, sa population avoisine les 150 000 résidents³.

Le conseil municipal est peu connu du public à l'extérieur de la ville et travaille en collaboration avec les arrondissements pour gérer les affaires municipales. Il est conscient du danger que représentent les navires qui accostent dans sa ville avec à leur bord des matières dangereuses, c'est pourquoi il souhaite être plus sévère quant à cette pratique. Toutefois, les dossiers qui touchent le sujet sont reportés pour laisser place à d'autres priorités et une tragédie demeure impensable pour les citoyens.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec

Ce ministère provincial est responsable de protéger les écosystèmes québécois. Lorsqu'une tragédie qui a un impact sur l'environnement survient, il doit s'assurer de prendre toutes les mesures requises pour notamment réduire la contamination des eaux, des sols et de l'atmosphère ainsi que de réhabiliter les zones affectées⁴.

² BUREAU DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS DU CANADA. *Enquêtes et rapports d'enquête sur la sécurité du transport maritime M18C0105*, [En ligne], [<http://www.bst-tsb.gc.ca/fra/enquetes-investigations/marine/2018/m18c0105/m18c0105.html>]

³ WIKIPÉDIA. *Saguenay*, [En ligne], [[https://fr.wikipedia.org/wiki/Saguenay_\(ville\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Saguenay_(ville))]

⁴ MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. *À propos du Ministère*, [En ligne], [<http://www.environnement.gouv.qc.ca/lac-megantic/>].

Ministère de la Sécurité publique du Québec

Ce ministère a pour mission d'assurer la sécurité des Québécois et des Québécoises dans toutes circonstances. Il agit notamment en cas de tragédies humaines ou de catastrophes naturelles, dans le but de diminuer la vulnérabilité de la population⁵. C'est ce ministère qui est responsable de gérer, en première ligne, une crise qui nuit à la sécurité de la population.

Mandat

Vous devez agir à titre de consultants pour le ministère de la Sécurité publique relativement à la gestion de la crise maritime qui a lieu dans l'arrondissement de La Baie, à Saguenay. Nous sommes le 16 novembre 2019 aux petites heures du matin et vous disposez de seulement trois heures pour mettre sur pied un plan d'action concret qui inclut la mise sur pied d'une équipe de travail et l'élaboration d'un plan d'action pour aider la population touchée par le sinistre.

Vous êtes conscients que plusieurs personnes ont perdu la vie durant cette tragédie et que plusieurs autres se battent pour la leur. Vous savez également que d'importantes quantités de matières dangereuses se déversent dans l'eau.

Dans votre présentation, vous devez identifier les principaux problèmes que les parties prenantes ont rencontrés et qui ont aggravé la situation. Vous devez présenter ce que les parties prenantes auraient dû faire pour éviter de vivre une telle situation.

De plus, vous devez identifier la meilleure méthode pour mettre en place une équipe de travail efficace. Qui devra être mobilisé sur place pour gérer la crise?

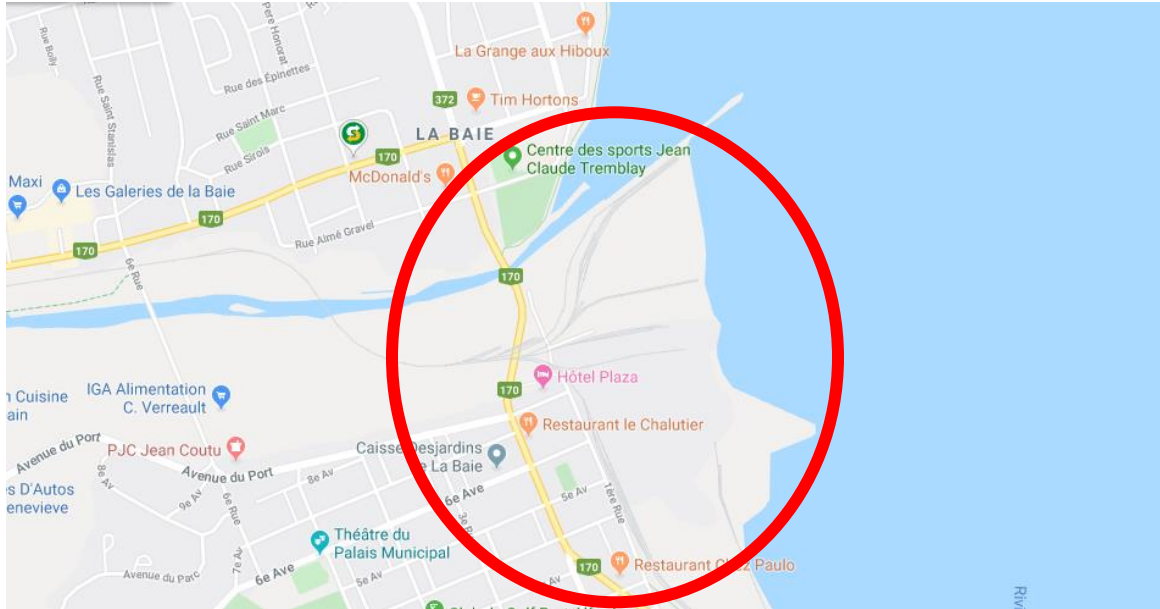
⁵ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. « Ministère de la Sécurité publique », *Mission et vision*, [En ligne], [<https://www.quebec.ca/gouv/ministere/securete-publique/mission-et-mandats/>].

Quels seront les rôles de chacun? Référez-vous aux parties prenantes identifiées précédemment, ainsi qu'à l'annexe B.

Enfin, soyez créatifs et renversez tous les standards préalablement établis pour fournir de l'aide aux citoyens. Qu'est-ce que le ministère de la Sécurité publique peut faire pour aider les sinistrés et les écosystèmes?

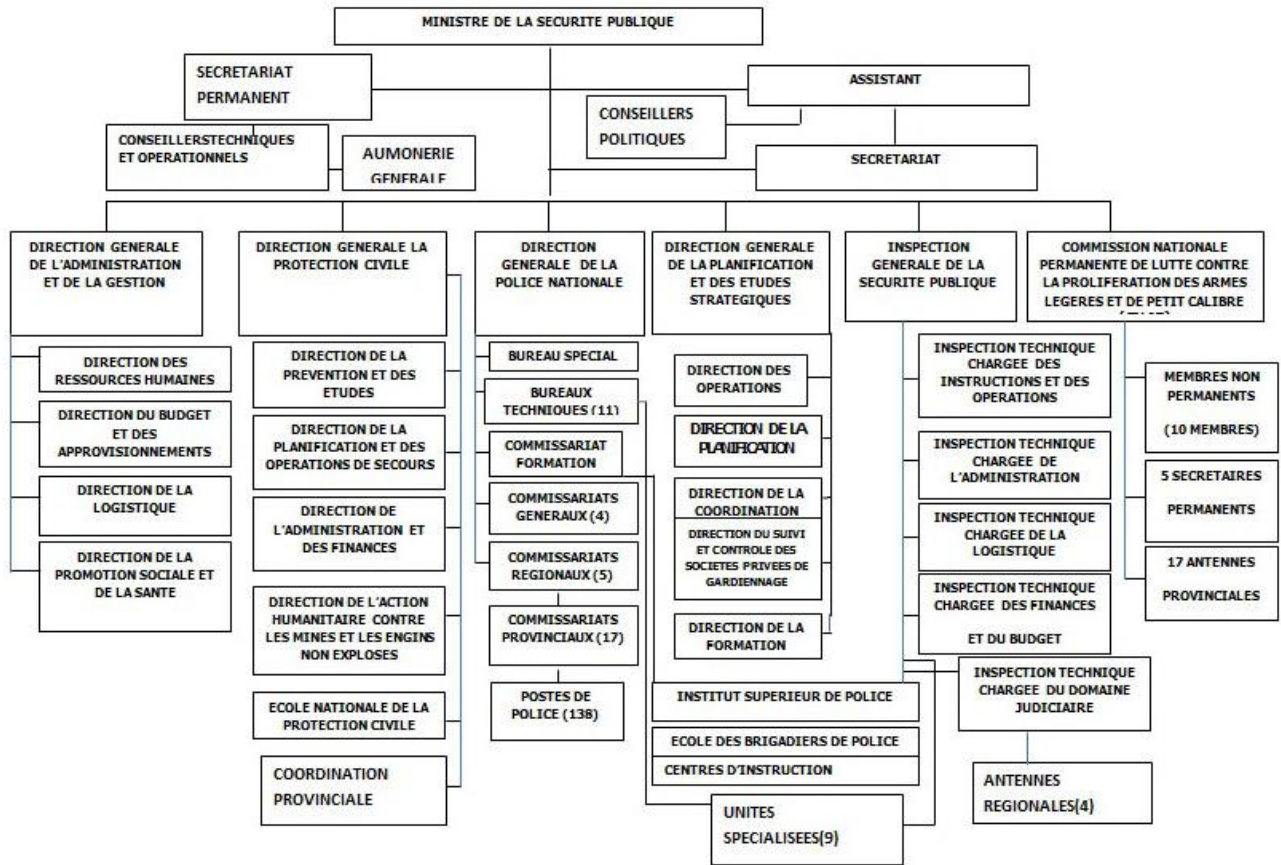
Des vies sont en jeu. Ne vous attardez pas aux chiffres, présentez plutôt un échéancier serré qui déploie toutes les ressources nécessaires.

Annexe A : Cartes de la zone touchée par la tragédie, incluant les zones sinistrées et évacuées⁶



⁶ GOOGLE MAPS. [En ligne], [<https://www.google.com/maps/@48.3317682,-70.8826485,14.27z>].

Annexe B : Organigramme du ministère de la Sécurité publique⁷



⁷ MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Organigramme*, [En ligne], <http://www.securitepublique.gov.bi/images/organigramme.jpg>.